
SOMMAIRE

1	CONTEXTE.....	5
1.1	Cadre général.....	5
1.2	h.....	6
1.2.1	<i>Aléas des milieux montagnards</i>	6
1.2.2	h.....	6
2	PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	8
2.1	#.....	8
2.2	Cadre géologique.....	8
3	CARTOGRAPHIE COMPLEMENTAIRE.....	12
3.1	Aléa chute de blocs.....	13
3.2	Aléa cue torrentielle et inondation rapide.....	17
3.3	Aléa glissement de terrain.....	21
3.4	Aléa ravinement.....	25
4	CONCLUSION.....	29

1 CONTEXTE

1.1 Cadre général

On a vu que le projet de Gestion Intégrée des Risques Naturelles. Cette étude a pour objectif de proposer une hiérarchisation des actions de travaux sur le bassin versant du Buëch et de définir des secteurs à risque prioritaires.

En 2016, lors de la validation du diagnostic du PAPI du Buëch, il a été fortement ressenti un

besoin de définir des zones de prévention des inondations, torrentielles, glissement de terrain, chutes de pierres et ravinement. Cette étude se base sur une action de Préfiguration pour une Gestion Intégrée de Prévention des Aléas (PréGIPA) expérimentée dans un premier temps sur les territoires du Drac Amont et du Guil. La méthode développée dans le cadre de la réaction PréGIPAM fait le croisement entre une vision ressentie, un groupement AMETEN/GEOLITHE/KAيروس.

Le territoire concerné par cette étude est le bassin du Buëch, présent en France. Source du ruisseau du Buëch est une rivière du sud de la France avec une morphologie remarquable en tresse, prenant sa source dans le vallon de la Jarjatte pour le Grand Buëch et le Petit Buëch. Ils se rejoignent à Serres pour former le Buëch qui se jette dans la Durance sur la commune de Sisteron (04).

Le bassin versant du Buëch est à cheval sur deux départements et deux régions : les départements des Hautes Alpes et des Alpes de Haute Provence (PACA) ainsi que sur le département de la Drôme (AuRA).

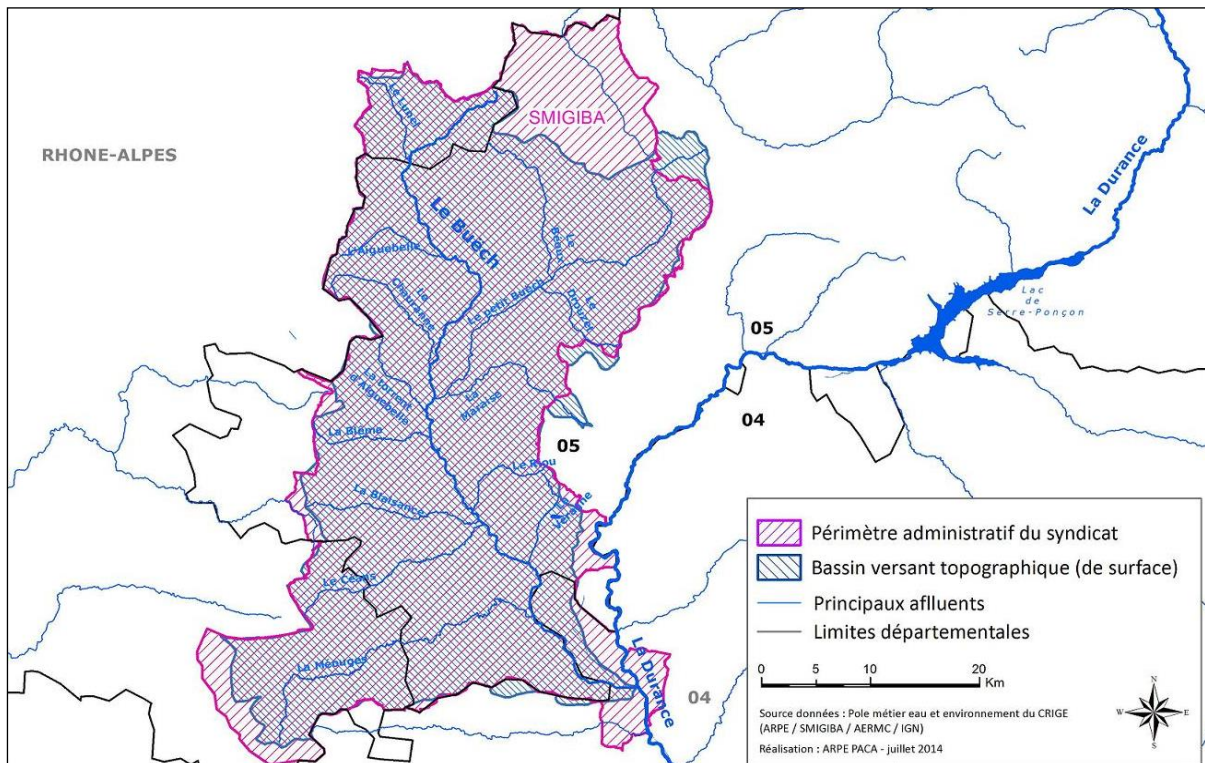


Figure 1: Délimitation du bassin versant du Buëch (Source : Pôle métier EE du CRIGE)

1.2 Aléas des milieux montagnards

1.2.1 Aléas des milieux montagnards

Les phénomènes ne sont pas nécessairement répétitifs et peuvent exister sur un site donné. Les phénomènes ne sont pas nécessairement répétitifs et peuvent exister sur un site du terrain et de morphologie.

1.2.2 Aléas des milieux montagnards

Le DDT des Hautes-Alpes a fait établir des cartes informatives des phénomènes torrentiels et mouvement de terrain.

Les communes du département sont couvertes par le CIPTM. Le DDT des Alpes de Haute-Provence a fait établir de la même manière des cartes aléas pour les communes non couvertes par un PPRN.

La commune de Sisteron possède un PPRN mais il ne couvre pas toute la surface comprise dans le bassin versant du Buëch.

Les onze communes du bassin situées dans les départements de la Drôme, Barret-de-Lioure, Eygalayes, Izard-Bruisse, Laborel, Lachau, La-Croix-Haute, Mévouillon, Vers-Méouge, Villebois-le-Pins, Villefranche-Château) (Barret-de-Lioure, Barret-de-Lioure, Eygalayes, Izard-Bruisse, Laborel, Lachau, La-Croix-Haute, Mévouillon, Vers-Méouge, Villebois-le-Pins, Villefranche-Château) excepté

des atlas de zones inondables partiels pour les communes de La-Croix-Haute et Sisteron. Une étude spécifique a été menée pour établir les aléas sur ces secteurs.

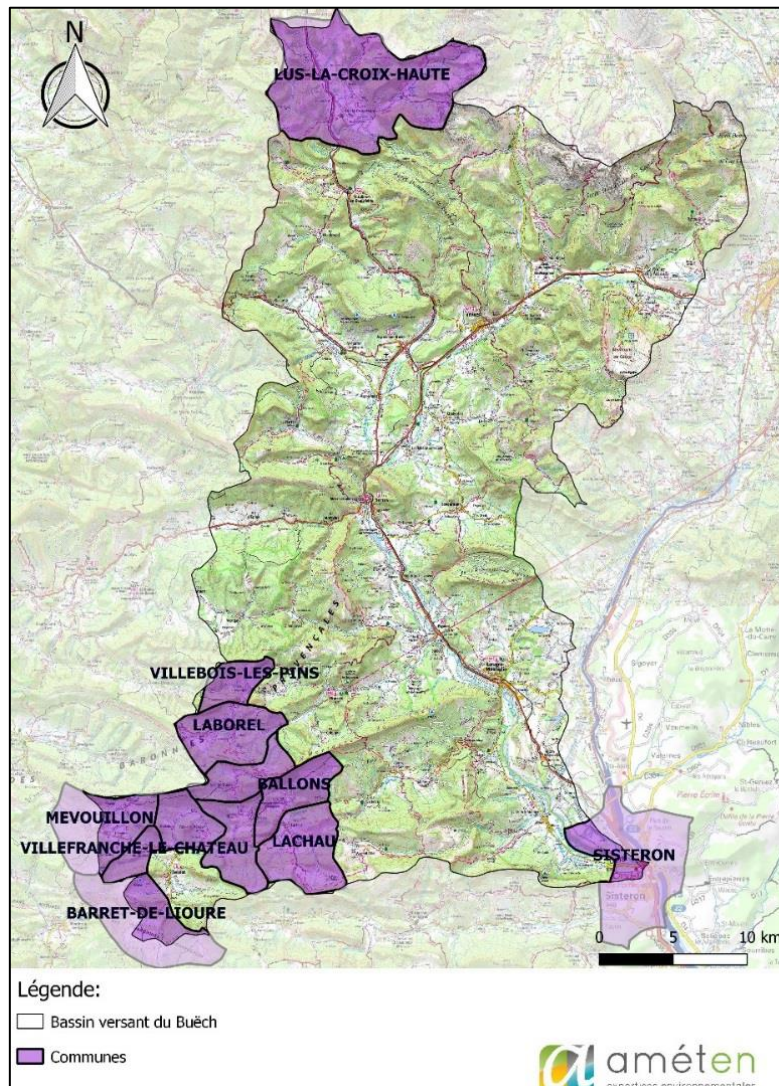


Figure 2: Localisation des douze communes desquelles une étude spécifique a été menée

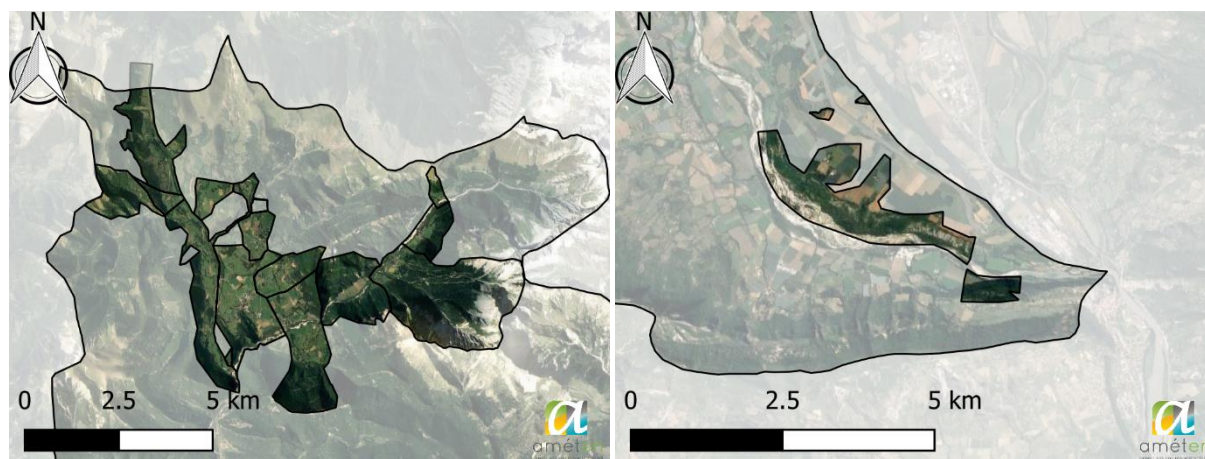
Cette cartographie a été réalisée uniquement sur les bassins versant des enjeux (habitations, routes, surfaces agricoles, etc.) et ne couvre que les phénomènes naturels suivants

- Glissement de terrain
- Chute de blocs
- Crue torrentielle et inondation rapide
- Ravinement.

Les communes étudiées sont les suivantes :

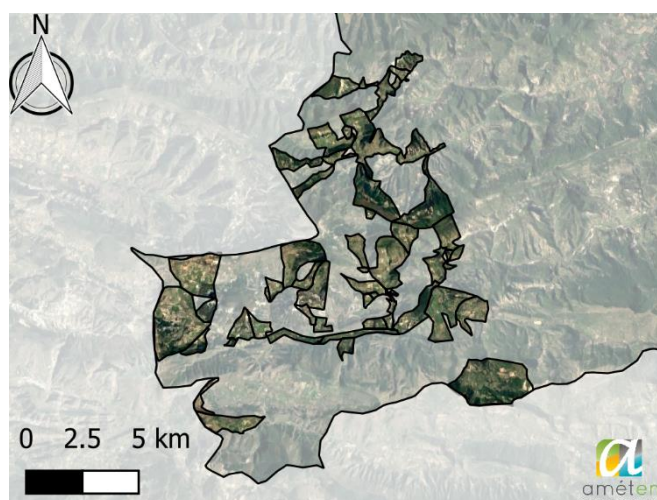
Trois secteurs distincts ont été analysés

- La commune de Las Croix Haute dans le sous bassin versant du Grand Buis (cf. figure 3.1)
- La commune de Sisteron niveau de la confluence avec la Durance (cf. figure 3.2)
- Les communes de Balons, Barret de Lioure, Eygalayon-La-Bruisse, Laborel, Lachau, Mévouillon, Vers-sur-Méouge, Villebois-Les-Pins, Villefranche-Château au niveau des bassins versant de la Méouge et Céans (cf. figure 3.3)



3.1: Sous bassin versant Las Croix Haute

3.2: Sous bassin versant sur Mison et Sis



3.3: Haute Méouge et amont Céans

Figure 3: Localisation des trois secteurs étudiés

Le document présente la méthodologie employée afin de déterminer sur ces bassins versants les zones exposées aux aléas traités dans cette étude

escarpements sont omniprésents avec principalement les calcaires massifs (faciès Urgonien) mais localement Tithonique. Les zones de forts dénivelés et les volumes entés ou chutes de blocs.

Secteur 2 Sur la commune de Sisteron, au bassin versant, juste avant la confluence avec la Durance, le plateau occupe une vaste dépression au substratum rocheux aplani, avant de s'élever à 500 mètres d'altitude, encadrée de montagnes atteignant 1900 mètres (Rochers de Hodge, Montagne de Saint-Cyr). Le Buëch et la Durance ont creusé de larges lits aux allures de douves qui forment un relief doux à l'ouest, de petits vallons intimes plongent vers le Buëch, la Montagne de Saint-Cyr, qui fait face à la cluse de Sisteron, barre l'horizon et domine le territoire du haut de ses 1432 mètres. Le feuilletage de la cluse de Sisteron est dû à un calcaire gréseux de lits marneux.

Secteur 3 Les faciès pélagiques du domaine Vocontien (Crétacé inférieur) sont prédominant ici. Les terrains meubles marneux ont créé de vastes dépressions vallons, tandis que les roches calcaires Ouest en général. Les lignes de crêtes principales sont formées par les calcaires du Tithonique, du Bergiès, Bouvrège, La Bruisse, Garre, Herc, la montagne de Chabre, mais niveaux calcaires comme le Barrémien ou le Turonien produisent parfois des escarpements. En ce (Burdigalien inférieur). Tous ces niveaux sont susceptibles de causer des chutes de blocs si les sièges de ravinements et sont parfois soumis à des glissements. Les ravinements les plus fréquents et les plus intenses ont lieu dans les

intercalations calcaires et gréseuses qui les rendent plus cohérentes et ainsi moins sujettes aux glissements de masse.

Au Nord, le bassin versant du Céans, sur les communes de Villebois les Pins et Laborel, présente des reliefs assez accidentés, incisés en plusieurs vallons. On passe de 1500 m de Chamouse à 700 m. Lorsque le Céans bascule dans les Alpes

Le bassin versant de la Méouge est situé plus au sud. Le passage du bassin versant du Céans à celui de la Méouge se fait à la Bruisse, au Col Saint Jean. Le paysage apparaît ici plus ouvert, mais les altitudes sont toutefois comparables au reste du territoire avec des crêtes avoisinant les 1500 m. La Méouge quitte le département de la Drôme un peu en dessous de 700 m.

Figure4: Cartes géologiques des trois secteurs

